

Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC



Rapport annuel 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Kulturgüterschutz EKKGS
Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC
Commissione federale della protezione dei beni culturali CFPBC
Cumissiuin federala per la protecziun dals bains culturels CFPBC

Table des matières

3	Avant-propos du président
4	Remarques introductives
4	La CFPBC en bref
4	Séance plénière 2022
5	Entretien annuel avec la directrice de l'OFPP
6	Activités et projets
6	Publication de l'Inventaire PBC
6	Développement de l'Inventaire PBC : groupe de travail Chemins de fer et infrastructures ferroviaires
8	Développement de l'Inventaire PBC : groupe de travail Inventaire PBC en cas de conflit armé
9	Groupe de travail Planification d'urgence
10	Norme informatique minimale pour les archives, les bibliothèques et les musées
11	Rapport sur la résilience des biens culturels
13	Varia
13	Prise de position concernant les biens culturels en Ukraine
13	Remerciements
13	Examen des commissions extraparlimentaires par la Commission de gestion du Conseil des États (CdG-CE)
14	Confirmation Bavetta (buvette)
15	Aperçu des groupes de travail
16	Membres de la CFPBC

Avant-propos du président



Alors qu'en 2022 l'épidémie de COVID-19 passait au second plan pour la population, des événements inimaginables se sont produits, plongeant le monde dans une grande agitation. Tout d'abord, bien sûr, l'attaque contre l'Ukraine, qui a brusquement rappelé que la guerre était à nouveau possible en Europe et que les biens culturels restaient une cible des conflits armés, malgré les conventions internationales en vigueur. Puis il y a eu la crise énergétique et les problèmes d'approvisionnement en gaz, qui ont également eu des conséquences dans le domaine des biens culturels et ont poussé les institutions à réfléchir à la manière de faire face à une pénurie de ces ressources pendant la saison froide. Les dommages matériels intentionnels causés aux biens culturels par les activistes du climat ont constitué un défi supplémentaire pour les institutions. Enfin, les cyberattaques n'ont jamais été aussi nombreuses qu'en 2022 et n'ont malheureusement pas épargné les institutions culturelles.

Le travail de la CFPBC s'est concentré sur ces défis et sur la recherche de solutions pratiques pour l'avenir de la protection du patrimoine culturel. Des groupes de travail se sont notamment réunis sur les thèmes de l'Inventaire PBC en cas de conflit armé, de la planification d'urgence pour les institutions culturelles et des normes minimales pour la sécurité informatique des biens culturels numériques. Ces travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

La publication de la version imprimée de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC), approuvé par le Conseil fédéral en octobre 2021, a permis de clore définitivement l'étape de révision. Toutefois, c'est bien connu, une révision entraîne toujours une autre. L'Inventaire PBC devra être mis à jour en permanence et il faudra élaborer les bases de la prochaine révision.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la commission ainsi que le secrétariat pour leur travail et leur engagement en faveur du patrimoine culturel et je me réjouis de ma dernière année en tant que président et membre de la CFPBC.

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'T. Wildi'.

Tobias Wildi
Président de la CFPBC depuis 2016
Représentant de l'Association des archivistes suisses (AAS)

Remarques introductives

La CFPBC en bref

La Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC) est une commission extraparlamentaire consultative. Les quinze membres de la CFPBC sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans ; la durée de leur mandat est limitée à douze ans. La CFPBC traite les questions liées à la protection des monuments historiques, des sites archéologiques, des collections de musées ainsi que des fonds d'archives et de bibliothèques en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence. Elle conseille les départements fédéraux, participe à la mise à jour de l'Inventaire PBC, encourage les travaux de recherche et suit les nouveaux développements dans le domaine de la protection des biens culturels. En outre, la CFPBC collabore avec tous les milieux intéressés et favorise les échanges scientifiques.

Séance plénière 2022

Les membres de la CFPBC font partie de groupes de travail afin de partager leurs compétences et leurs connaissances. Les résultats sont présentés et discutés à la séance plénière de la CFPBC, qui a lieu en général deux fois par an.

La première séance a eu lieu le 18 mai 2022 à Berne. Il y a principalement été question de l'avancement des projets qui traitent de la protection des biens culturels numériques. Il s'agit notamment du rapport sur la résilience du sous-secteur critique des biens culturels, de la norme minimale pour améliorer la résilience informatique des institutions culturelles et de la sauvegarde à long terme des objets numériques dans les Archives fédérales des microfilms.

La notion de protection renforcée que l'on retrouve dans le Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954 a également été abordée. Outre l'abbaye de Saint-Gall, dont le statut a été examiné il y a longtemps, deux nouveaux objets, l'abbaye de Saint-Maurice et le monastère de Val Müstair, ont été proposés pour figurer sur la liste des biens culturels placés sous protection renforcée. La prise en compte de ces objets sera évaluée en collaboration avec l'armée. Jonas Kallenbach, membre de la CFPBC, a en outre informé la commission de l'état des travaux du groupe de travail Inventaire PBC en cas de conflit armé. Dans un premier temps, il s'agit d'élaborer des tableaux concernant les décisions et les compétences pour la désignation et la réévaluation des objets A.



Abbaye St. Maurice comme objet possible pour le statut de protection renforcée © R. Zumbühl

Visualisation du projet de nouveau bâtiment des Archives de l'État de Genève avec abris pour biens culturels © Pont 12 Architectes



Anouk Dunant Gonzenbach, membre de la CFPBC, a par ailleurs présenté le projet de nouveau bâtiment des Archives d'État de Genève, y compris ses abris pour biens culturels, qui constitue un bon exemple de planification approfondie des travaux et témoigne d'une collaboration fructueuse entre le canton et l'administration fédérale. La Confédération prend en charge les frais supplémentaires reconnus en rapport avec la construction et la rénovation d'abris pour biens culturels destinés aux archives et collections cantonales d'importance nationale.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la séance plénière a été l'occasion de parler de l'offre de la Suisse en matière de refuge pour les biens culturels menacés à l'étranger et de souligner que cette question a été activement abordée à l'UNESCO. En outre, la CFPBC a décidé de rédiger une prise de position sur la protection du patrimoine culturel au vu de la situation en Ukraine.

La deuxième réunion annuelle de la CFPBC était prévue le 10 novembre 2022 sous forme de visioconférence. Elle n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison de nombreuses absences. Les sujets qui étaient à l'ordre du jour seront traités lors de la prochaine séance plénière au printemps 2023.

Entretien annuel avec la directrice de l'OFPP

L'entretien annuel entre le président de la CFPBC et la directrice de l'OFPP, Michaela Schäfer, a eu lieu le 15 décembre 2022. Conformément au règlement interne, cet échange sert à convenir avec la direction de l'office des objectifs de la commission pour l'année suivante. Ces derniers seront transmis au DDPS. Il s'agit aussi de fournir un compte rendu des travaux effectués au cours de l'année écoulée.

Activités et projets



Extrait de la publication imprimée de l'Inventaire PBC 2021 : canton du Tessin avec l'exemple de l'image du Monumento alle vittime del lavoro à Airolo, qui est répertorié comme objet A dans la catégorie des bâtiments



Version imprimée
Inventaire PBC sur la
page internet PBC

Publication de l'Inventaire PBC

L'Inventaire PBC, dont le Conseil fédéral avait adopté la quatrième version lors de sa séance du 13 octobre 2021 et qui avait déjà été publié en ligne, a pu être imprimé à l'automne 2022. L'édition imprimée comprend une introduction de la conseillère fédérale Viola Amherd et de la directrice de l'OFPP Michaela Schärer ainsi qu'une préface de Carine Simoes, cheffe de la Section PBC.

Les monuments historiques, les sites archéologiques ainsi que les collections de musées et les fonds d'archives et de bibliothèques répertoriés sont classés par canton et par commune, par ordre alphabétique, avec leur adresse et leurs coordonnées.

À la demande des cantons et après interruption, les quelque 3400 objets d'importance nationale (objets A) sont à nouveau répertoriés dans la même publication que les objets d'importance régionale (environ 10 000 objets B). En conséquence, l'édition imprimée est devenue volumineuse, avec près de 400 pages. La dernière édition de l'Inventaire PBC reflète l'état du patrimoine culturel suisse et offre une vue d'ensemble concrète et différenciée de sa diversité.

Développement de l'Inventaire PBC : groupe de travail Chemins de fer et infrastructures ferroviaires

L'Inventaire PBC actuel contient environ 150 objets d'importance nationale et régionale en lien avec le domaine ferroviaire. Dans le passé, le recensement de ces objets n'a cependant pas toujours suivi la même procédure méthodologique et présente des lacunes, tant en ce qui concerne les types de véhicules et de constructions que les époques et les techniques. L'expertise du professeur Christian Hanus met en évidence ces lacunes et propose des approches et des solutions pour une prochaine révision de l'Inventaire PBC. En outre, il est nécessaire de clarifier la méthode de classement de ce type d'objets dans l'inventaire. Le défi consiste notamment à intégrer les chemins de fer en tant qu'objets linéaires dans un inventaire d'objets individuels.

Le groupe de travail Chemins de fer et infrastructures ferroviaires s'est réuni à l'automne 2022 pour une séance de lancement afin d'affiner les critères d'évaluation concernant le patrimoine ferroviaire. Des principes ont été définis et devront être systématiquement respectés à l'avenir lors du recensement d'objets de ce type. Il s'agit d'appliquer le principe « pars pro toto » selon lequel les principales parties d'un objet linéaire

Le matériel roulant historique des Chemins de fer rhétiques est un objet d'importance nationale dans l'Inventaire PBC © Mediathek VBS



sont intégrées à l'Inventaire PBC en tant qu'objets individuels. Il faut en outre créer des unités fonctionnelles. Cela permet de mentionner d'autres objets sous un objet principal, pour autant qu'ils forment une unité fonctionnelle ou un ensemble. Dans le domaine des collections présentant un patrimoine spécifique aux chemins de fer, le groupe de travail a proposé que les collections et les musées puissent être intégrés à l'Inventaire PBC en tant qu'objets individuels.

Les travaux futurs porteront sur le choix d'une méthode de sélection et d'intégration des objets dans l'Inventaire PBC. Cette méthode doit être consignée dans un document contraignant et servir de guide lors de la prochaine révision.

Membres du groupe de travail Chemins de fer et infrastructures ferroviaires

Cordula Kessler, membre de la CFPBC, historienne de l'art (présidente du groupe de travail jusqu'en 2022)

Katja Bigger, membre de la CFPBC, responsable PBC canton TI, collaboratrice scientifique, Ufficio dei beni culturali TI (présidente suppl.)

Reto Bieli, chef du service des monuments historiques, CFF

Martin Cordes, ancien responsable des archives de la Fondation pour le patrimoine historique des CFF

Kilian T. Elsasser, directeur Museumsfabrik

Christian Hanus, directeur du département « Bauen und Umwelt », Université de Krems

Thomas Hurschler, conseiller en bâtiment

Peter König, délégué aux aspects juridiques relatifs à la numérisation, Office fédéral des transports

Walter Niederberger, conservateur des monuments historiques suppl., canton BL

Hugo Wenger, président de l'Union des chemins de fer historiques de Suisse, HECH

Carine Simoes, cheffe de la Section Protection des biens culturels, OFPP

Laura Albisetti, collaboratrice de la Section Protection des biens culturels, OFPP

Vue depuis le train à crémaillère d'Alpnachstad vers Pilatus Kulm. Le chemin de fer à crémaillère est un objet d'importance nationale dans l'Inventaire PBC © Mediathek VBS



Développement de l'Inventaire PBC : groupe de travail Inventaire PBC en cas de conflit armé

La protection des biens culturels est un sous-domaine du droit international des conflits armés (DICA) qui est enseigné au sein de l'armée suisse et qui est intégré dans la planification et la conduite de ses opérations. La PBC fait partie du cahier des charges des officiers de droit (legal advisor), ce qui n'est pas le cas des états-majors de liaison cantonaux de la coopération civilo-militaire, pour qui cette thématique n'est mentionnée qu'indirectement dans un domaine d'activité.



Forteresse de St. Luzisteig
© Mediathek VBS

La problématique de la protection des biens culturels en cas de conflit armé est en grande partie liée à la répartition géographique des objets : il existe des zones présentant une forte densité de biens culturels, comme c'est le cas pour les infrastructures critiques. Celles-ci sont principalement situées dans des zones urbaines à forte densité de population, ce qui correspond aux grandes villes suisses comme Bâle, Berne, Genève ou Zurich. Les travaux concernant les infrastructures critiques de l'OFPP sont donc également en ligne de mire.

Le groupe de travail s'est accordé sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour rendre la PBC plus visible et pour attirer davantage l'attention des décideurs sur leurs devoirs. Une solution serait d'intégrer ce thème dans les phases de préparation et de réalisation d'exercices. Les connaissances doivent être transmises aux décideurs concernés sous une forme adaptée à chaque niveau. Le groupe de travail a également discuté des possibilités de mettre en place une taskforce PBC, qui pourrait être convoquée si nécessaire.

Membres du groupe de travail Inventaire PBC en cas de conflit armé

Jonas Kallenbach, Conservation des monuments historiques, canton AG, président du groupe de travail

Daniel Stöckli, chef Tâches territoriales, Défense

Carl Marchand, chef Droit des conflits armés, Défense

Remo Cadosch, rempl. chef Droit des conflits armés, Défense

Jürg Gilgen, chef de projet Planification du site, Office fédéral des constructions et de la logistique

Simon Berger, chef du service des monuments historiques, canton GR

Carine Simoes, cheffe de la Section Protection des biens culturels, OFPP

Olivier Melchior, collaborateur de la Section Protection des biens culturels, OFPP

Deuxième réunion du groupe de travail Planification d'urgence en mars 2023 © Section PBC



Groupe de travail Planification d'urgence

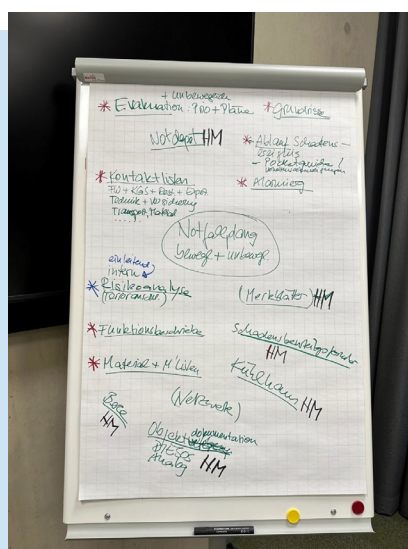
La CFPBC a élaboré différentes bases dans le domaine de la planification d'urgence au cours des dernières années ce qui a permis au groupe de travail Planification d'urgence de commencer ses travaux en 2022. La première séance a été consacrée à l'analyse de la situation actuelle des institutions culturelles. En raison du manque de ressources ou de moyens financiers, de nombreuses institutions ne disposent toujours pas de plans d'urgence. Il convient donc de définir quels documents et outils la Confédération peut mettre à la disposition des institutions culturelles pour leur permettre d'établir simplement et rapidement cette documentation.

Le groupe de travail a commencé par définir le contenu et le public cible du projet. Afin d'atteindre le plus grand nombre d'institutions possible, les outils devraient pouvoir être utilisés par les archives, les bibliothèques et les musées, qu'ils dépendent de l'État, de l'Église ou d'organismes privés. Il a également été décidé que des plans d'urgence devaient être réalisés non seulement pour les biens culturels meubles mais aussi pour les immeubles. Cette mesure ne nécessite en effet que peu de moyens supplémentaires et il existe dans les musées des objets qui, en raison de leur taille, ne peuvent pas vraiment être enlevés (tapisseries, statues en pierre, etc.).

En ce qui concerne le public cible, le groupe de travail souhaite que les produits élaborés puissent être utilisés par des institutions de différentes tailles. C'est pourquoi il a opté pour un modèle de plan d'urgence modulaire avec des éléments clairement définis. Il s'agit de concevoir des documents concis et pratiques pouvant aussi être utilisés par des profanes.

Pour l'instant, l'accent est mis sur la phase d'intervention (phase aiguë) et les moyens auxiliaires doivent notamment couvrir l'organisation de la place sinistrée dans la période allant de l'évacuation à l'enlèvement des biens culturels.

Les champs d'action possibles dans le domaine de la planification d'urgence ont été discutés et les premiers éléments d'un plan d'urgence pour les biens culturels meubles et immeubles ont été définis. En 2023, le groupe de travail Planification d'urgence se penchera sur la forme des contenus et définira les outils les plus appropriés (modèles de documents, instructions, logiciels, guides, aide-mémoire, etc.).



Quels sont les éléments nécessaires à l'élaboration d'un plan d'urgence ? Tableau de papier du brainstorming de la première réunion du GT Planification d'urgence en novembre 2022 © Section PBC

Personnel PBC pendant une intervention : un tableau est emballé de manière appropriée et préparé pour le transport
© Mediathek VBS



Membres du groupe de travail Planification d'urgence

Elke Müräu, membre CFPBC, cheffe Conservation des objets organiques, Musée national suisse (présidente du groupe de travail)

Dominic Bütschi, chef Conservation-restauration, Musée d'Histoire de Berne

Nelly Cauliez, conseillère en conservation du patrimoine, Ville de Genève

Gabriela Grossenbacher Bakri, cheffe Conservation-restauration, Bibliothèque nationale suisse

Daniel Häberli, responsable PBC canton TG, chef Service PBC Thurgovie

Thierry Jacot, enseignant, Haute école de conservation restauration, Neuchâtel

Carine Simoes, cheffe de la Section Protection des biens culturels, OFPP

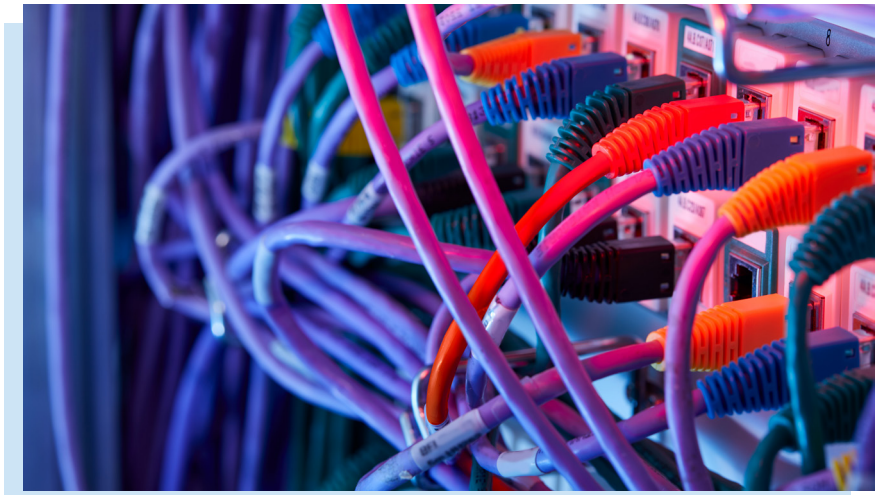
Laura Albisetti, collaboratrice de la Section Protection des biens culturels, OFPP

Norme informatique minimale pour les archives, les bibliothèques et les musées

Au cours de l'été 2022, les travaux ont débuté pour la création d'une norme informatique minimale pour les biens culturels, qui servira de base pour améliorer la résilience des systèmes. Elle s'adresse aux exploitants des archives, des bibliothèques et des musées répertoriés dans l'Inventaire PBC. Les responsables informatiques et les membres de la direction sont particulièrement concernés, mais la norme est applicable et disponible pour tous les services.

La norme offre un cadre axé sur l'archivage à long terme des biens culturels numériques (Data at Rest). Pour garantir un niveau de sécurité approprié contre les cyberattaques et les erreurs de manipulation, les institutions culturelles évaluent elles-mêmes leurs risques et mettent en œuvre des mesures adéquates. La mise en œuvre de la stratégie de défense en profondeur (Defense in Depth), qui a fait ses preuves face aux cybermenaces, est au centre de toutes les normes visant à améliorer la résilience informatique proposées par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). La norme minimale de la PBC ne fait pas exception.

Elle est basée sur le NIST Framework Core, une norme développée par le National Institute of Standards and Technology aux Etats-Unis, ainsi que sur les conclusions de l'analyse des risques et des vulnérabilités actualisée de l'OFPP. Cette analyse permet d'identifier les principaux



Cyber Security © Mediathek VBS

dangers et d'évaluer les risques qui en découlent en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur des dommages.

Avec cette norme, la CFPBC contribue, en collaboration avec l'OFPP et la Haute école spécialisée des Grisons, à améliorer la résilience des institutions culturelles. La CFPBC leur recommande vivement d'appliquer cette norme pour garantir leur sécurité informatique. La norme sera régulièrement mise à jour et, si nécessaire, étendue, afin de s'adapter aux évolutions techniques.

Rapport sur la résilience des biens culturels

Dans le cadre des deux stratégies nationales du Conseil fédéral « Protection de la Suisse contre les cyberrisques (NCS) » et « Protection des infrastructures critiques (PIC) 2018-2022 », la résilience du sous-secteur des biens culturels a été examinée et adaptée aux derniers développements en collaboration avec des membres de la CFPBC, le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) et l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

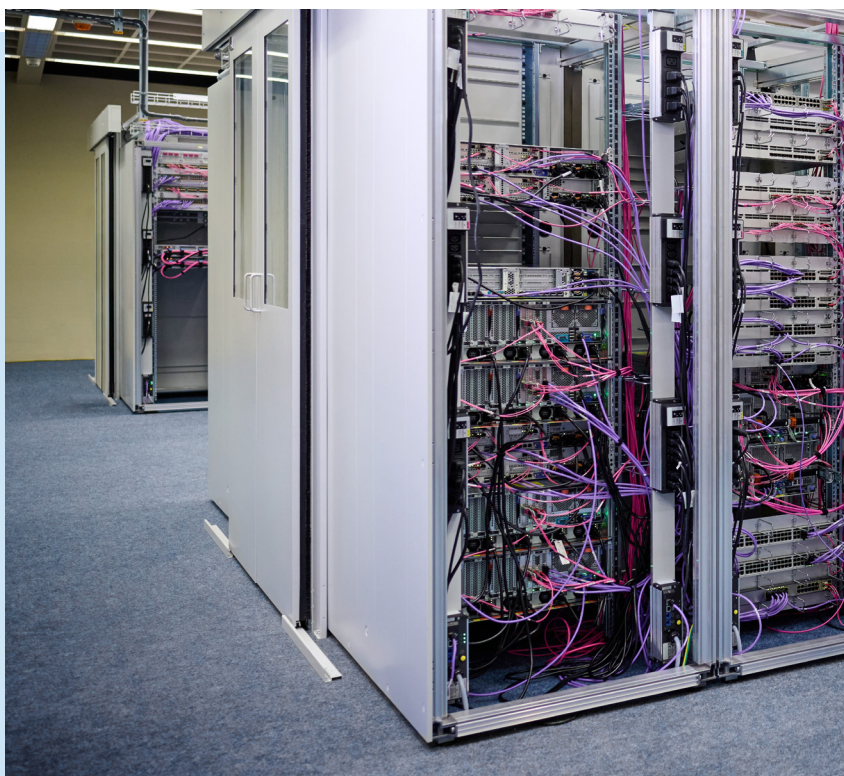
Le nouveau rapport donne un aperçu des processus et des prestations dans le domaine de la protection des biens culturels et identifie les faiblesses systémiques qui peuvent entraîner de graves préjudices. La progression de la numérisation dans le domaine des archives a fait l'objet d'un examen approfondi car le nombre croissant de biens culturels et de fonds d'archives numériques représente un grand défi.

Le rapport indique qu'une forte dépendance vis-à-vis des systèmes informatiques et l'augmentation des regroupements des processus d'archivage et de bibliothèque en réseaux numériques et en banques de données communes aggravent les conséquences en cas de cyberattaque ciblée ou de panne informatique. Les réseaux d'archives ou les collections de données communes sont de plus en plus les cibles d'attaques. Malgré une tendance persistante à la centralisation, il n'existe toutefois actuellement que peu d'acteurs dont la défaillance ou le dysfonctionnement des systèmes aurait des conséquences graves et immédiates dans toute la Suisse.

Dans l'analyse des risques actualisée relative au sous-secteur des biens culturels, les six principales menaces identifiées sont les mêmes qu'en 2017, à savoir les cyberattaques, un attentat conventionnel, une panne d'électricité, une panne des systèmes informatiques et les risques

naturels d'inondation et de tremblement de terre. Alors que l'ampleur des dommages en cas de cyberattaque, de panne d'électricité et de défaillance des systèmes informatiques a nettement augmenté depuis 2017 en raison de la numérisation croissante et de la tendance à la centralisation, les autres risques n'ont que peu ou pas évolué.

Les dommages sociaux causés par les atteintes au sous-secteur des biens culturels sont considérés comme modérés dans l'ensemble, mais ont tendance à s'accroître au fil du temps. En effet, le montant des dommages augmente en raison de la taille croissante des collections suite aux centralisations et aux fusions. Des travaux sont actuellement en cours pour compléter et réviser les recommandations et les directives relatives aux mesures de protection. Il convient en outre d'améliorer l'échange d'informations au sein du secteur et avec les autorités responsables de la sécurité.



Varia

Peu après le début du conflit, la CFPBC a publié une prise de position pour condamner l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. La CFPBC appelle les parties à respecter leurs engagements en tant qu'États parties à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954. Elle rappelle également la possibilité de conclure un accord bilatéral pour la mise en sûreté temporaire à titre fiduciaire des biens culturels en provenance d'Ukraine dans le refuge suisse (« Safe Haven ») prévu à cet effet. La prise de position a été mise en ligne en quatre langues sur le site de la CFPBC.

Remerciements

Fin 2022, Mme Cordula Kessler a quitté la CFPBC et a remis la présidence du groupe de travail Chemins de fer et infrastructures ferroviaires. Membre de la CFPBC depuis 2016, elle n'a cessé de partager ses connaissances approfondies sur les biens culturels suisses, notamment lors de la révision de l'Inventaire PBC. Mme Kessler a été nommée représentante du Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE) et a poursuivi son travail au sein de la CFPBC en tant qu'historienne de l'art indépendante après avoir quitté le NIKE en 2021. La CFPBC remercie Mme Cordula Kessler pour l'engagement dont elle a fait preuve durant son mandat au sein de la CFPBC et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Examen des commissions extraparlimentaires par la Commission de gestion du Conseil des États (CdG-CE)

Les commissions de gestion des Chambres fédérales ont décidé de procéder à une inspection des commissions administratives extraparlimentaires en 2021 et ont chargé le Contrôle parlementaire de l'administration de procéder à une évaluation. L'inspection a été attribuée à la sous-commission DFJP/ChF de la CdG-CE. Le rapport a été publié en novembre 2022. La CdG-CE y constate que les commissions fournissent en général leurs prestations à temps, de manière professionnelle et fondée. Elle estime toutefois qu'il est nécessaire d'agir en ce qui concerne les actes d'institution et souligne que l'utilité de toutes les commissions administratives extraparlimentaires doit être vérifiée systématiquement et efficacement. En 2023, la CFPBC se penchera de manière approfondie sur les résultats et examinera quelles seront pour elle les conséquences du rapport.

Confirmation Bavetta (buvette)

En novembre 2022, la CFPBC a confirmé dans un courrier officiel que le bien culturel « Bavetta (buvette) » à Scuol (Tarasp) était répertorié dans l'Inventaire PBC en tant qu'objet A et a attiré l'attention sur le fait que, conformément aux bases légales, les autorités compétentes sont tenues de prendre toutes les mesures de protection civiles matérielles ou organisationnelles afin d'empêcher ou d'atténuer les effets dommageables d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence sur ce bien.

Le courrier à l'attention du service des monuments historiques des Grisons et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) confirme la nécessité de stabiliser le talus adjacent à la buvette pour garantir la protection de ce bien culturel d'importance nationale.



Bavetta à Scuol (Tarasp), objet d'importance nationale dans l'Inventaire PBC
© Hans Schüpbach

Aperçu des groupes de travail

Thème	Présidence	Gestion et support	Etat
Standard minimal TIC	Tobias Wildi	Carine Simoes, Olivier Melchior	en cours
Sauvegarde à long terme des biens culturels numériques	Tobias Wildi	Carine Simoes, Laura Albisetti	en cours
Mise en application planification d'urgence	Elke Müräu	Carine Simoes, Laura Albisetti	en cours
Chemins de fer et infrastructures ferroviaires	Cordula Kessler (jusqu'en 2022)	Carine Simoes, Laura Albisetti	en cours
Inventaire PBC durant un conflit armé	Jonas Kallenbach	Carine Simoes, Olivier Melchior	en cours
Collections numériques	Cécile Vilas		A partir de 2023
Ouvrages de combat et de commandement	Jonas Kallenbach		A partir de 2023
Candidature «protection renforcée»	Niklaus Ledergerber		A partir de 2024

Commission fédérale de la protection des biens culturels

CFPBC

(31.12.2022)

Membres

Tobias Wildi	représentant de l'Association des archivistes suisses AAS, président CFPBC
Peter Fornaro	représentant de l'Association des archivistes suisses AAS, président suppléant CFPBC
Jeanne Berthoud	représentante de la section UNESCO, Division ONU, Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Katja Bigger	représentante des responsables cantonaux de la protection des biens culturels
Rahel Birri	représentante de Bibliosuisse
Anouk Dunant Gonzenbach	représentante de l'Association des archivistes suisses AAS
Peter Frick	représentant de la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers CSISP
Bettina Hedinger	représentante de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH
Jonas Kallenbach	représentant des services cantonaux des monuments historiques
Cordula Kessler	représentante du Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE
Niklaus Ledergerber	représentant de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments historiques CSCM, président ICOMOS Suisse
Dr. Nina Mekacher	représentante de l'Office fédéral de la culture OFC, section Culture du bâti, Département fédéral de l'intérieur DFI
Elke Müräu	représentante de l'Association des musées suisses AMS
Nicole Pousaz	représentante de la Conférence suisse des archéologues cantonales et des archéologues cantonaux CSAC
Cécile Vilas	représentante de Memoriav

Secrétariat

Carine Simoes	directrice
Hans Schüpbach	responsable de projet Révision de l'Inventaire PBC (jusqu'en octobre 2022)
Laura Albisetti	responsable du secrétariat, coordination des projets et supports
Olivier Melchior	coordination des projets et supports
Alexandra Kull	coordination des projets et supports



CFPBC

Contact

Commission fédérale de la protection des biens culturels
CFPBC

Secrétariat

Section Protection des biens culturels SPBC
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Guisanplatz 1B, CH – 3003 Berne
+41 58 465 15 37
kgs@babs.admin.ch ou laura.albisetti@babs.admin.ch



Sect. PBC



Photo du haut : Salle de séjour de la place d'armes de St. Luzisteig © Mediathek VBS

Image de la page de couverture : Décoration intérieure d'un bâtiment de la place d'armes de St. Luzisteig © Mediathek VBS

La forteresse de St. Luzisteig est un objet d'importance nationale dans l'Inventaire PBC.